

CONCOURS EXTERNE CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

SESSION 2023

QROC : GESTION DES RISQUES SECURITE ET ENVIRONNEMENT

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Questionnaire à réponse ouverte courte portant sur l'option choisie par le candidat : droit, économie et gestion, gestion des risques sécurité et environnement, sciences de l'ingénieur.

Durée : 2 heures

Coefficient : 2

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

Chaque question est notée sur vingt (20) points.

Vous devrez répondre aux questions sur la copie spécifique qui vous a été distribuée.

Attention : aucune autre copie ne vous sera distribuée, quel que soit le motif invoqué.

Vous devrez répondre à chaque question dans la limite maximum des 20 lignes mises à votre disposition sur la copie. **Les éléments rédigés en dehors de ces 20 lignes ne seront pas lus et donc pas pris en compte par les correcteurs.**

Vos réponses devront être intégralement rédigées.

Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.

Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Rappel :

Vous répondrez aux questions sur la copie spécifique qui vous a été distribuée.

Attention : aucune autre copie ne pourra vous être redistribuée pendant l'épreuve.

Vos réponses doivent être intégralement rédigées, dans la limite des 20 lignes mises à votre disposition.

Question 1 (20 points)

Alerte et information préventive des populations.

Question 2 (20 points)

Les plans de prévention des risques technologiques.

Question 3 (20 points)

Les instances des conditions de travail et de la prévention des risques dans la fonction publique territoriale depuis la loi de transformation de la Fonction Publique.

Question 4 (20 points)

La stratégie de lutte contre les feux de forêt depuis l'été 2022.